



Seine-et-Yvelines
Numérique

2024-CSSYN-015

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 27 juin 2024
AR n° 078-200062248-20240619-lmc1151116-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Affectation des résultats 2023 des comptes administratifs du budget principal de Seine-et-Yvelines Numériques et de ses budgets annexes

Le 19 juin 2024, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 13 juin 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.2311-5, L.3312-2 à 6 et L. 5721-1 et suivants ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 52 et M 4 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 mai 2016 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023-CSSYN-007 en date 15 février 2023 adoptant le budget primitif 2022 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023-CSSYN-023 en date du 22 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023-CSSYN-027 en date du 18 octobre 2023 adoptant la décision modificative n° 1 2023 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023-CSSYN-037 en date du 13 décembre 2023 adoptant la décision modificative n° 2 2023 ;

Vu les comptes de gestion 2023 présentés par Madame le Payeur Départemental ;

Vu la délibération de vote des comptes administratifs 2023 n° 2024-CSSYN-014 en date du 19 juin 2024 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical.

Considérant que l'adoption du compte administratif a permis de constater définitivement des résultats de fonctionnement et d'investissement définitifs en lien avec le compte de gestion et que ces résultats doivent être repris et affectés dans les budgets 2024.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Affecte les résultats du compte administratif 2023 du Budget principal du Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Yvelines Numérique comme suit :

- Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

	Résultats Budget Principal
Fonctionnement en €	
Résultats de l'exercice 2023	854 965,47
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-1 561 595,65
Résultats de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement	-706 630,18
Solde des restes à réaliser 2023	-
Investissement en €	
Résultats de l'exercice 2023	-6 256 193,12
Résultat de l'exercice antérieur reporté	15 717 330,72
Résultats de clôture de l'exercice 2023 en investissement	9 461 137,60
Solde des restes à réaliser 2023	-6 165 300,04
Capacité de financement cumulé au 31/12/2023	3 295 837,56

	Résultats Budget Principal
Affectation 2023 du résultat de fonctionnement en €	
Investissement (1068)	
Report à nouveau 2023 du résultat en €	
Fonctionnement (002)	-706 630,18
Investissement (001)	9 461 137,60

ARTICLE 2 : affecte les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe du Réseau Haut Débit du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Numérique comme suit :

- Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

**Résultats
RTHD**

Fonctionnement en €

Résultats de l'exercice 2023	349 747,04
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-1 008 110,33

Résultats de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement	-658 363,29
--	--------------------

Solde des restes à réaliser 2023	-
----------------------------------	---

Investissement en €

Résultats de l'exercice 2023	-89 296,28
Résultat de l'exercice antérieur reporté	3 320 705,71

Résultats de clôture de l'exercice 2023 en investissement	3 231 409,43
--	---------------------

Solde des restes à réaliser 2023	438 076,90
----------------------------------	------------

Capacité de financement cumulé au 31/12/2023	3 669 486,33
---	---------------------

**Résultats
RTHD**

Affectation 2023 du résultat de fonctionnement en €

Investissement (1068)

Report à nouveau 2023 du résultat en €

Fonctionnement (002)	-658 363,29
Investissement (001)	3 231 409,43

ARTICLE 3 : affecte les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe Seine et Yvelines Numérique Centrale d'achats du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Numérique comme suit :

- **Résultat de clôture de l'exercice 2023 :**

**Résultats
S-YNCA**

Fonctionnement en €

Résultats de l'exercice 2023	1 519 059,71
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-17 875,67

Résultats de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement	1 501 184,04
--	---------------------

Solde des restes à réaliser 2023	-
----------------------------------	---

Investissement en €

Résultats de l'exercice 2023	-
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-

Résultats de clôture de l'exercice 2023 en investissement	-
--	----------

Solde des restes à réaliser 2023	-
----------------------------------	---

Capacité de financement cumulé au 31/12/2023	-
---	----------

**Résultats
S-YNCA**

Affectation 2023 du résultat de fonctionnement en €

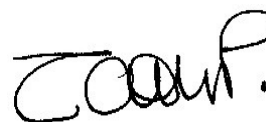
Investissement (1068)	
------------------------------	--

Report à nouveau 2023 du résultat en €

Fonctionnement (002)	1 501 184,04
Investissement (001)	-

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Affectation des résultats 2023 des comptes administratifs du budget principal de Seine-et-Yvelines Numériques et de ses budgets annexes

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 9

M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, Mme Laurent PREVOT, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 7

Mme Sonia Brau à Mme Ghislaine Haueter, M. Yves Coscas à M. Bruno Coradetti, M. Daniel Courtes à Mme Djamel Nedjar, Mme Cécile Dumoulin à Mme Anne Hery Le Pallec, M. François Garay à M. Dominique Turpin, Mme Nathalie Leandri à M. Denis Larghero, M. Jean-Marie Tétart à M. Benoit Pouyet.

Absents excusés : 8

M. Pierre Bédier, Mme Jessica Bullier, M. Bertrand Coquard, M. Nicolas Dainville, M. Jean-Michel Fourgous, M. Thomas Lam, M. Franck Lelièvre, M. Patrick Stefanini.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité